

70 millions de F_{cfa}
à gagner au BANKO mardi 16 octobre

N°396 du lundi 15 octobre 2018

info**Matin**
Quotidien
L'actualité autrement

400 Fcfa

2^e année

Préservation de la paix à Douala

La mise en garde

des chefs sawa du Wouri

Réunis vendredi à la salle des fêtes d'Akwa, ils ont exhorté les différentes communautés installées sur leurs terres à respecter la légalité républicaine.

P.3

Enseignements secondaires

Nalova Lyonga lance l'opération "Clean School"

La Minesec a procédé, jeudi à Yaoundé, au lancement de la phase physique de l'initiative, en présence de l'ambassadeur d'Israël.

P.2

Campagne de haine sur la toile

Ketcha Courtès invite les jeunes à ne pas céder à la provocation P.4

Présidentielle 2018

Le temps du contentieux postélectoral Pp.5-7

ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

L'opération Clean School sur les rails

Le Minesec, Nalova Lyonga a procédé, jeudi à Yaoundé, au lancement de la phase physique de l'initiative, en présence de l'ambassadeur d'Israël.

Henri Bomba

« Shalom », la paix. C'est dans cette ambiance que le ministre des Enseignements secondaires (Minesec) Nalova Lyonga a présidé, ce jeudi 11 octobre, au Lycée général Leclerc, la cérémonie de lancement officielle de l'opération «green school initiative». C'était en présence de l'Ambassadeur d'Israël au Cameroun, Ran Gidor, du président du Shalom Club Cameroon (Scc), Sylvain Blaise Ebode, du proviseur du Lycée général Leclerc, Élisabeth Ntonga, des membres du Scc et de nombreux élèves. Amener les élèves et les étudiants à s'engager dans la lutte contre la désertification et les changements climatiques et à l'aménagement d'espaces verts dans leurs cadres de vie à travers le «planting» des arbres, tel est l'objectif de l'opération «green school initiative» dont le lancement de cette phase pilote est financé par l'État d'Israël et le Shalom Club Cameroon.

Au Minesec, l'on explique que le ministre des Enseignements secondaires a décidé de placer cette année scolaire sous le thème «École propre, gage du renforcement de l'intégrité nationale». En clair, «Green school initiative» est la matérialisation de «Clean School» lancée en début d'année scolaire par le Minesec. Dans son allocution de circonstance, Nalova Lyonga a rappelé que planter des arbres est une nécessité pour la survie des générations futures. Ainsi, est-il important que cette célébration de la vie à travers le programme «green school» se fasse dans un environnement de paix. Tout en félicitant l'ambassadeur, Ran Gidor, pour cette initiative, elle a émis le souhait que cette initiative ne s'arrête pas seulement dans sa phase pilote, mais s'élargisse dans tous les établissements scolaires du triangle national.

Opération. Tout comme la ministre, S.E Ran Gidor a évoqué le climat de paix qui a prévalu lors de la tenue de l'élection présidentielle du 7 octobre non sans féliciter le gouvernement pour le déroulement de l'ensemble des opérations du scrutin. Sur la question précise de l'opération «green school initiative», Ran Gidor a indiqué que «L'arbre c'est la vie parce que nécessaire pour notre survie». Pour ce dernier, pour ne pas avoir des regrets, il est important de prendre soin des arbres pour la préservation des générations futures. Pour le président du Scc, Sylvain Blaise Ebode, ce programme vise à initier les jeunes scolaires dans la protection de l'environnement à travers le reboisement. Le Cameroun subissant la perte de sa couche d'ozone, il est primordial que chaque habitant plante un arbre. Cette sensibilisation doit commencer par



les jeunes scolaires qui sont la relève de demain. Ils ont ainsi intérêt à s'approprier l'importance des plantes dans la vie. D'où le slogan du Scc, «Ne quitter pas l'humanité sans planter un arbre pour l'humanité». Il a également rappelé que l'entretien des espaces verts aménagés sera réalisé par les clubs environnement des différents établissements et le Shalom club Cameroon aura pour mission de s'assurer du suivi de la progression des jardins fruitiers et ornementaux initiés par ledit programme.

Le Concept. Rappelons que le concept «École propre» suppose ainsi une évolution qui impacte positivement la qualité de l'encadrement des apprenants. En d'autres termes, il est question de

rendre les milieux scolaires plus attractifs, propices au travail et débarrassés de tout ce qui est contraire à l'éthique, au culte de l'effort, au mérite et à la probité. En lançant l'année scolaire 2018-2019, Nalova Lyonga a en effet engagé chacun de ses collaborateurs à l'embellissement scolaire au triple plan physique, moral et intellectuel. Sur le plan physique, il s'agit, a-t-elle indiqué, de faire de l'espace scolaire un cadre sain. Des espaces verts devront également être créés au sein des établissements pour leur rayonnement. Sur le plan moral, Clean school suppose la lutte contre le tribalisme, la tricherie, le colportage de fausses nouvelles, la délation, la haine, l'usage malsain des réseaux sociaux, la corruption et la malversation financière. Au plan

intellectuel, l'initiative prévoit pour les dirigeants, d'améliorer la qualité de leur prestation. Dans le cadre de cette phase pilote, convient-il de le souligner, 10 établissements scolaires de la ville de Yaoundé ont été sélectionnés dont 5 écoles du primaire et 5 du secondaire pour planter près de 200 arbres fruitiers et ornementaux. Au cours de cette cérémonie, les différents établissements scolaires sélectionnés, ont reçu du matériel de jardinage. Pour montrer le bon exemple, la Minesec, l'ambassadeur d'Israël au Cameroun, le Proviseur du Lycée Leclerc et le président du Scc ont tour à tour plantés des arbres à savoir un manguier, un safoutier, un corossolier et un sapin.

CONTENTIEUX POST-ÉLECTORAL

La mise en garde des chefs sawa du Wouri

Réunis vendredi à Douala, ils ont exhorté les différentes communautés installées sur leurs terres à respecter la légalité républicaine et à défendre la paix.

Diane Abada

Face aux clairs de la division entonnés depuis quelques jours par certains candidats à la présidentielle du 7 octobre, la notabilité traditionnelle sawa a invité, vendredi 12 octobre, les différentes communautés résidant à Douala pour une importante concertation. Il était question, à la Salle des fêtes d'Akwa, d'examiner la situation qui prévaut dans le pays depuis l'appel lancé par des responsables du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (Mrc), invitant le peuple au soulèvement. Prenaient part à ces assises leurs majestés Eboumbou Douala Manga Bell (canton Bell), Salomon Madiba Songue (canton Bakoko), Ekwalla Essaka Ekwalla (canton Deido), Din Dika Akwa III (canton Akwa), Paul Milord Mbappe Bwanga (canton Belle Belle) et Mbodi Gaston (canton Bassa). Aux côtés des initiateurs du conclave, on retrouvait les représentants des autres communautés des berges du Wouri. Face à leurs interlocuteurs, les dignitaires traditionnels de la métropole économique ont appelé les populations de la ville, toutes origines et toutes couches sociales confondues, au respect scrupuleux des dispositions légales régissant le processus électoral, et davantage le verdict des urnes. Ils demandent, surtout, de ne pas céder aux appels des chantres de la déstabilisation du Cameroun. En chœur, les chefs sawa et les représentants des multiples communautés vivant à Douala ont,



après avoir salué le climat de sérénité ayant prévalu lors des opérations de vote, invité les populations à défendre avec énergie la paix en barrant la voix à tous ceux qui seraient tentés par des actes d'incivisme dans la ville. Ils incitent les uns et les autres, à s'ériger en gardiens déterminés, vigilants et inébranlables de l'unité nationale et de la légalité républicaine.

Vigilance. Les dépositaires de la tradition sawa estiment en effet que

Douala est une ville phare, en ce sens qu'elle est la métropole économique et le creuset irremplaçable du vivre-ensemble, d'une nation pour laquelle les citoyens devraient légitimement nourrir des rêves de grandeur et de prospérité. Et non un champ d'expérimentation de l'anarchie. Ils dénoncent ainsi tous les comportements, d'où qu'ils viennent, susceptibles de semer le désordre et la division, de porter atteinte à la précieuse cohésion sociale dans

cette cosmopolite agglomération si délicate et sensible.

Cette mise en garde sans frais intervient, note-t-on, au moment où des rumeurs persistantes indiquent que Douala pourrait, dans les jours à venir, devenir l'épicentre de la contestation postélectorale et de la désobéissance civile, qu'appellent de leurs vœux certains leaders de l'opposition. Plusieurs réunions auraient eu lieu à cet effet tenues, visant à faire passer le message de la déstabilisation et du chaos. Selon des indiscretions, des tracts, en cours d'impression devraient bientôt inonder la ville portuaire, afin d'installer la psychose et des mouvements de masse. C'est peut-être – entre autres – pour ces menaces que les chefs traditionnels tiennent à ce que les communautés vivant dans leur terroir prennent solennellement l'engagement de respecter la sacro-sainte valeur de la paix qui lie tous les habitants de cette cité.

Ces notabilités restent dans la logique par eux poursuivie depuis quelques semaines, en rapport avec la présidentielle 2018. On se souvient ainsi de leur appel, en début octobre, pour «le devenir de la capitale économique, l'exigence vitale de la paix, la stabilité, l'unité et l'indivisibilité du pays en vue de la consolidation de la démocratie et de la prospérité du Cameroun».

LOM ET DJEREM

Les projets d'entretien routier à la traine

La 3^e session du comité départemental de suivi participatif de l'investissement public pour le compte de l'exercice 2018 s'est tenue le 11 octobre à Bertoua.

Patrick Bomba

(Correspondance particulière à l'Est)

Rendu au troisième trimestre de l'année budgétaire en cours, les projets d'entretien routier contenus dans le budget d'investissement public pour le compte du département du Lom et Djerem (région de l'Est), sont au point mort. C'est le constat de la 3^e session du comité de suivi du Bip 2018 dans cette circonscription, tenue le 11 octobre dans la salle des conférences de la délégation départementale du ministère de l'Économie de la Planification et de l'Aménagement du territoire (Minepat). En effet, sur les 08 projets routiers prévus dans les 08 communes que compte le département aucun n'a encore démarré. «Le non démarrage des projets routiers est dû à un problème de procédures. L'interprétation des ces procédures, par rapport à l'exécution des projets d'entretien routiers cause des conflits. C'est pour cela que nous ne cessons d'insister sur le fait d'une mise en synergie des différents intervenants, que ce soit du ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières (Mindcaf), des Marchés publics (Minmap), des Travaux publics (Mintp) ou du ministère en charge des



collectivités territoriales décentralisées. Il faut absolument créer une synergie pour accélérer l'exécution des projets», justifie Charles Zobome, président du comité départemental de suivi du Bip.

41% du taux d'exécution. En outre, les travaux dudit comité ont débouché sur le constat peu satisfaisant selon lequel les performances actuelles du

département du Lom et Djerem en matière d'exécution du budget 2018 sont largement en dessous des prévisions établies au lancement de l'année budgétaire en cours. Sur les 108 projets à réaliser, le département n'enregistre que 41% du taux d'exécution physique contre 80% prévu, et 19,4% du taux d'exécution financier. «C'est l'une des sessions les plus marquantes de l'histoire de notre

Bip 2018, au regard des taux d'exécution peu satisfaisants. Plusieurs difficultés sont à l'origine de ces multiples retards. Entre autres celles liés aux prestataires qui sont de plus en plus véreux», renchérit Charles Zobome.

Bémol. Il est tout de même à relever que 55 projets sur 108 affichent un taux d'exécution physico-financier de 100%. Il s'agit des projets de réhabilitation de la préfecture du Lom et Djerem à Bertoua, de la perception de Belabo ; de la construction d'un bloc de deux salles de classe dans les communes de Ngoura, Mandjou, Bertoua 2e, Betare-Oya, Garoua-Boulai... Réunies autour d'Ateba Onana, délégué départemental du Minepat, les différentes sectorielles impliquées dans l'exécution desdits projets se sont mis d'accord de redoubler d'efforts pour qu'au moment où se tiendra la quatrième et dernière session de suivi du Bip, il y ait une nette amélioration. Des résolutions prises pour cela, l'on retient que des mises en demeure seront adressées aux entreprises qui n'ont pas démarré les travaux. Le respect du cahier de charges oblige.

CAMPAGNE DE HAINE DANS LES RÉSEAUX SOCIAUX

Ketcha Courtès invite les jeunes à ne pas céder à la provocation

Dans un communiqué rendu public en fin de semaine, la maire de Bangangté et présidente des femmes maires du Cameroun et d'Afrique exhorte cette catégorie sociale à ne pas prêter le flanc à la violence, tramée par les ennemies de la Nation. Lisez plutôt !

Chers Jeunes de Bangangté, de l'Ouest et du Cameroun, depuis quelques jours, une campagne de haine et de violence fait progressivement son nid dans les réseaux sociaux, avec pour objectif de faire de vous des acteurs de la déstabilisation de notre Pays. Devant une telle situation inacceptable, je ne peux que m'indigner et vous appeler au calme et à la retenue. La Paix est notre bien le plus précieux. La Paix est indispensable à la poursuite de la construction de la Nation démocratique, prospère et exemplaire que nous a donnée le président de la République Son Excellence M. Paul Biya. Le multipartisme et la compétition entre frères du 07 octobre 2018 en est une parfaite illustration. Chers Jeunes, mes Chers Fils, votre rôle si important dans la dynamique actuelle de Développement durable du Cameroun ne saurait être réduit à celui de pseudo justicier de la rue



que certains esprits mal intentionnés voudraient vous faire endosser. Bien au contraire, votre désir profond de vivre dans une société unie, inclusive, stable et engagée dans l'atteinte des Agendas mondiaux de Développement doit plus que jamais vous emmener à défendre le vivre-ensemble pacifique dans un Cameroun qui se veut un et indivisible. Je vous invite donc à rester vigilants et à ne céder ni à la provocation ni à aucune tentative de manipulation dictée insidieusement par des fake news et des messages haineux faits pour les intérêts égoïstes des politiciens en quête de pouvoir par tous les moyens. Faisons confiance à nos institutions et en l'avenir. Dieu vous bénisse !»
Votre Maman Reine-mère, Célestine Ketcha Épse Courtès

N.B : le surtitre, le titre et le chapô sont de la rédaction.



OBSÈQUES DE

Mme Veuve Nwé née Ngo Ntep Lydie Rosette

Faire-part

Les Grandes familles

- Ndog Nje à Dibang (département du Nyong-et-Kellé)
- Ndog Tchok à Ngog-Mapubi

Les familles

- Log Nwé et Log Nyobé à Bomb par Dibang
- Log Ndjeng à Ngog-Mapubi
- Log Libog à Makai par Ngog-Mapubi
- Log Nsounga à So-Mapan par Dibang
- Log Likoum à Si Koa Song Nlend
- Log Bayiha à Mbembe Kikot par Bot-Makak

Messieurs

- Le Commissaire principal de police à la retraite Ndjeng Marcel Alain à Ngog-Mapubi
- Basseck André à Paris
- Jean Nsack Nkondock, Madame et les enfants à Dikonop par Dibang
- Jean Pierre Ngwé Bahagbegue, Madame et les enfants à Yaoundé
- Jacques Edouard Nyobe, Madame et les enfants à Yaoundé
- Me Victor Manang Bayiha, Madame, les enfants et les frères à Bertoua et à Yaoundé
- Charles René Nwé, Madame et les enfants à Yaoundé
- Nicodème Nyobe, Madame, les enfants et les frères à Yaoundé

- René Pierre Nyobé à Douala
 - Alain Emmanuel Nyobe, Madame, les enfants et les frères à Yaoundé
 - Mesdames**
 - Mme Bikai née Ngo Nyobé Thérèse à So Mapam
 - Ngo Ndjeng Frieda et les enfants à Eséka
 - Ngo Bayiha Marie Tudor épouse Mbi, son époux et les enfants en France
 - Ngo Nwé Brigitte Irène et les enfants à Yaoundé et Douala
 - Ngo Nwé Françoise Elianne à Ndongo
- Ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leurs regrettée épouse, fille, mère, sœur, belle-fille, nièce, grand-mère, arrière-grand-mère,

Mme Veuve Nwé Née Ngo Ntep Lydie Rosette,

décès survenu le 14 août 2018 au Centre des urgences de Yaoundé (Cury) de Yaoundé, des suites d'une courte maladie.

Programme

Du mardi 14 août au mercredi 17 octobre 2018.
Prières et recueils au

domicile de la défunte

Jeudi 18 octobre 2018

20h 00 : veillée sans corps au domicile de M. Jacques Edouard Nyobe sis à Obobogo au lieu-dit Paloma
23h 00 : fin de la veillée

Vendredi 19 octobre 2018

10h 00 :
- mise en bière
- levée de corps à la morgue de l'Hôpital central de Yaoundé
12h 00 : départ pour le village Bomb par Dibang
15h 00 : arrivée au village
- installation de la dépouille à la paroisse Epc de Bomb
17h 00 : installation au domicile familial
20h 00 : veillée jusqu'à l'aube

Samedi 20 octobre 2018

8h 00 : installation de la dépouille au domicile familial
- cérémonies traditionnelles
11h 00 : culte solennel
- témoignages
- inhumation
- moments de partage et de remerciements.

PRÉSIDENTIELLE

Le temps du contentieux postélectoral

Plus d'une semaine après la présidentielle, les résultats du scrutin se font toujours attendre. Faisant le point du déroulement du scrutin, deux heures après la fermeture des bureaux de vote, le ministre de l'Administration territoriale, Paul Atanga Nji, a rencontré la presse. «Après la fermeture des bureaux de vote, les informations concordantes en ma possession, indiquent que les opérations électorales se sont globalement déroulées sur l'ensemble du territoire national dans le calme, la sérénité et la transparence. En dehors de quelques incidents mineurs à l'instar de ceux enregistrés à Makenene et à

Baham, j'insiste sur le fait que l'élection présidentielle s'est déroulée sans perturbation majeure dans les 360 arrondissements du Cameroun et dans les 24 988 bureaux de vote», a affirmé, le ministre de l'Administration territoriale dans une déclaration. Mercredi, certains candidats ont déposé des recours devant le Conseil constitutionnel, l'organe également chargé de proclamer les résultats définitifs dans un maximum de 15 jours après le vote. La particularité de cette phase post-électorale au Cameroun, c'est que les résultats de la présidentielle ne sont pas proclamés par

Elecam, l'organisateur et le superviseur des élections. Cette fois, les résultats du vote du 07 octobre sont proclamés par le Conseil constitutionnel. Pour l'heure, l'on assiste à la phase des contentieux. Elle concerne les opérations qui concourent directement à l'expression du suffrage des électeurs. Son domaine couvre : le fonctionnement des bureaux de vote, le déroulement et le dépouillement du scrutin. Infomatin se penche donc sur l'opération des décomptes des voix qui va bientôt livrer ses résultats.



Le processus de proclamation des résultats réglementé

L'examen des recours doit être épuisé avant le verdict prévu pour le 22 octobre au plus tard.

Henri O. Bandolo

Plusieurs jours, après le jour de vérité des urnes, les Camerounais restent dans l'attente de la proclamation des résultats du scrutin uninominal majoritaire à un tour. Le gouvernement a mis en garde tous les individus ou les groupes qui tentent d'annoncer le résultat du vote de la présidentielle de dimanche. «Le processus relatif à l'élection présidentielle est encadré par des lois connues de tous. J'en appelle donc au respect scrupuleux desdites lois et des procédures qui régissent le contentieux électoral. Je tiens, à cet effet, à souligner que la proclamation des résultats officiels de l'élection présidentielle relève de la compétence exclusive du Conseil constitutionnel. Personne n'a le droit de se substituer à cette instance juridictionnelle. Toute forme de remise en cause du verdict des urnes en dehors des voies légales, ne sera pas tolérée. Et je dis bien de qui que ce soit», a martelé le ministre de l'Administration territoriale, Paul Atanga Nji, lors d'une déclaration à la presse, deux heures après la fermeture des bureaux de vote. Selon la loi, au plus tard, le 22 octobre, les Camerounais sauront qui est leur nouveau président de la République. En effet, selon le code électoral, le Conseil constitutionnel dispose d'un délai maximum de 15 jours, - à compter de la date du scrutin- pour proclamer les résultats de l'élection présidentielle. Mais cette proclamation des résultats



intervient au bout d'un long processus. Celui-ci a commencé le 07 octobre, dès la fin des opérations de vote, sanctionnées par un procès-verbal signé du président et des membres de la commission locale de vote. D'après l'article 62 du Code électoral, ces procès-verbaux ont été ensuite adressés aux responsables des antennes communales d'Élections Cameroon (Elecam). Ceux-ci disposent de 48 heures suivant la clôture du scrutin pour transmettre un exemplaire des procès-verbaux des commissions locales de vote à la commission départementale de supervision. C'est à cette dernière que

reviendra le soin de transmettre, dans les 72 heures, un autre procès-verbal consignant les conclusions de leurs travaux à la Commission nationale de recensement général des votes (Cnrgv). Un autre exemplaire est transmis à la direction générale d'Elecam.

Décomptes général. Après toutes ces étapes, «il est créé une commission nationale de recensement général des votes» tel que prévu par l'article 68 du Code électoral. Ladite commission est composée de deux magistrats de l'ordre judiciaire désignés par le premier président de la Cour suprême, 05

représentants de l'administration désignés par le ministre de l'Administration territoriale (Minat), 05 représentants d'Élections Cameroon choisis par le directeur général des élections et un représentant de chaque candidat ou parti politique en compétition, désigné par le candidat ou le parti politique. Selon l'article 69 du même code électoral, la commission nationale de recensement général des votes est chargée du décompte général des votes, au vu des procès-verbaux et des pièces transmis par les commissions départementales de supervision. Ledit recensement se fait au siège du Conseil constitutionnel. Un nouveau procès-verbal est établi dans un délai de cinq jours et transmis au Conseil constitutionnel. Les contestations liées au scrutin présidentiel du 07 octobre doivent être adressées au Conseil constitutionnel dans un délai maximum de 72 heures. C'est cette instance qui s'assure de la régularité de l'élection. Il convient de préciser que ses décisions ne sont susceptibles d'aucun recours, selon l'article 136 du code électoral. «Sous peine d'irrecevabilité, la requête doit préciser les faits et les moyens allégués. Elle est affichée dans les 24 heures à compter de son dépôt et communiquée aux parties intéressées, qui disposent d'un délai de 48 heures pour déposer contre récépissé, leur mémoire de réponse.», dispose l'alinéa 3 de l'article 133 du Code électoral.

La Commission Essombè rend sa copie ce jour

Le délai légal de 5 jours épuisé, son rapport sera transmis au Conseil constitutionnel aujourd'hui.

Henri Bomba

Les hommes de médias interpellés

Après la sortie tout aussi surprenante du candidat Maurice Kamto, s'auto proclamant vainqueur du scrutin du 7 octobre, moins de 24 heures après sa tenue, les médias s'en sont donnés à cœur joie dans leurs nombreuses publications, incitant parfois à la violence et à la haine. À ce propos, le ministre de l'Administration territoriale (Minat) Paul Atanga Nji a tenu à recadrer ces derniers sur leurs responsabilités dans le traitement de l'information dans ce contexte post électoral. Les médias et surtout ceux qui en sont les propriétaires, doivent éviter que leurs organes de communications ne soient utilisés pour des déclarations tendancieuses, la surenchère ou pour des propos qui incitent à la haine ou à la perturbation de l'ordre public. Pour le Minat, ils seront comptables devant les instances judiciaires de toutes les déclarations de cette nature faites dans leurs médias. En effet, on a coutume de dire que ce n'est pas parce qu'une information est vraie qu'il faut la communiquer. Une vraie information n'est pas forcément une bonne information. Surtout quand elle incite à la violence, la haine, la discrimination, etc. Autrement dit, «Toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire». Compte tenu du contexte post électoral dans lequel se trouve le Cameroun en ce moment, les hommes de médias doivent être proches de leur pays et «remuer dix fois leur langue et leur plume avant de parler ou d'écrire». Il est vrai que communiquer c'est un choix, tout journaliste doit faire le bon choix, celui de la paix. Car si les hommes de médias prônent la paix dans les radios et à travers leurs plumes, les populations vont suivre. De ce fait, les hommes de médias doivent être des défenseurs et non des activistes dont le rôle est d'œuvrer pour alerter les autorités lorsque la liberté, la santé, la sécurité, les moyens d'existence de certains citoyens sont menacés.

Nadège Fouejio
(stagiaire)

Après le rassemblement des procès-verbaux de dépouillement dans les antennes communales et des agences départementales d'Élections Cameroon (Elecacm), les rapports sont acheminés à la Commission nationale de recensement général des votes. Celle-ci représente l'avant dernière étape dans le processus de publication des résultats. Elle est composée de 21 personnes dont un président, deux magistrats de l'ordre judiciaire, cinq représentants de l'administration, cinq représentants d'Elecacm et neuf représentants des neuf candidats à la présidentielle 2018. Leur désignation obéit à l'article 68 du Code électoral. Aux termes de celui-ci, la Commission nationale de recensement général des votes, comprend, un président. En effet, membre du Conseil constitutionnel, il est désigné par le président de cette instance. Deux magistrats de l'ordre judiciaire, désignés par le premier président de la Cour suprême. De plus, cinq représentants de l'Administration, désignés par le ministre de l'Administration territoriale. Cinq représentants d'Elecacm désignés par le directeur général des élections et d'un représentant de chaque parti politique en lice. Les membres de ladite Commission ont été installés par le président du Conseil constitutionnel, Clément Atangana, le 9 octobre 2018 à Yaoundé. La commission, à pied d'œuvre dès le mardi 09 octobre au Palais des congrès de Yaoundé, est chargée de procéder au décompte général des votes. D'après l'article 69 du Code électoral, la Commission nationale de recensement général des votes procède au décompte général des votes, au vu des procès-verbaux. Mais aussi des pièces annexes transmises par les commissions départementales de supervision des votes. Ainsi, elle redresse les erreurs matérielles éventuelles de décompte des votes. Cependant, elle ne peut annuler les procès-verbaux correspondants. Ensuite, la Commission établit un procès-verbal général de toutes ses opérations. Elle le multiplie en autant d'exemplaires que de membres. Puis, elle le transmet accompagné de pièces annexes dans un délai de 5 jours au Conseil constitutionnel. Selon la loi de 2012 portant code électoral, c'est cette dernière qui est habilitée à proclamer au plus tard 15 jours après le scrutin, les résultats officiels ; Ceci après avoir vidé le contentieux



relatif à cette consultation électorale. Le président de la commission nationale de recensement général des votes et ses pairs ont cinq jours pour transmettre au Conseil constitutionnel, le procès-verbal de leurs travaux.

À noter que cette commission représente l'avant dernière étape dans le processus de publication des résultats. Subdivisée en sous-commissions, la Commission nationale de recensement général des votes devait en

principe boucler son rapport au plus tard ce samedi, 13 octobre. Donc, le procès-verbal général sera transmis au Conseil constitutionnel, ce lundi 15 octobre.

Les mécanismes de fraudes électorales

Modification des procès-verbaux, corruption des membres de la commission locale, rejet des recours, sont autant de maux décriés par les leaders dans leurs recours.

Alexi Nyangon
(stagiaire)

La fraude électorale est une violation des règles d'un système d'élection de façon à garantir ou favoriser un candidat en lice à une élection. Elle se manifeste par le changement des résultats sortis des urnes. C'est ainsi qu'elle peut se faire de plusieurs manières. Mais, la plus courante est celle de la modification des procès verbaux. Les instances chargées de faire des redressements et des rectifications sur les procès verbaux peuvent abuser de ce pouvoir pour modifier frauduleusement les chiffres en faveur de l'un ou l'autre candidat. L'une des grosses difficultés rencontrées par les candidats des partis politiques de l'opposition, c'est que, seuls les procès verbaux du président de chaque commission sont pris en compte en cas de contestation. Autrement dit, seuls les procès verbaux du représentant d'Elecacm, qui est le président d'une Commission locale de vote, fait foi, alors que tous les autres membres de la Commission ont le même procès verbal. Il serait donc injuste de ne pas exiger aux autres membres d'une Commission locale de vote, de présenter leurs procès



verbaux pour vérification en cas de suspicion de fraudes électorales. Cependant, les fraudes électorales ne se limitent pas seulement au niveau des falsifications des procès verbaux. Il existe également, apprend-on, la corruption des membres de chacune des trois commissions : communale, départementale et nationale. Celle-ci se manifeste principalement par l'achat de conscience à travers les marchandages, manipulations, pressions ou trafics d'influence. Mais pendant plusieurs décennies, on a vu les nombreux recours en annulation pour fraudes électorales être rejetés par la Cour suprême avant la création du Conseil

constitutionnel, pour défaut ou insuffisance de preuves. Il est également possible que les résultats des élections soient annulés. Dans le cas d'une présidentielle, si l'annulation des résultats d'un ou de plusieurs bureaux de vote impacte sur le résultat final, il n'est pas exclu que l'élection soit annulée. Selon certains observateurs, toutes ces méthodes sont utilisées pour changer les chiffres des procès verbaux. Pour palier cette difficile équation, l'on propose qu'un bon casting soit fait sur l'incorruptibilité et la compétence des représentants des candidats dans les commissions locales, communales, départementales et nationale.

Le Conseil constitutionnel: du pain sur la planche

Créé par la loi No 96/06 du 18 janvier 1996 et officiellement mis en place le 7 février 2018, l'organe dirigé par Clément Atangana sera jugé au soir de la proclamation des résultats de la présidentielle.

Joseph Makon

Le Conseil constitutionnel installé depuis le 7 février 2018, soit 22 ans après sa création, est en quelque sorte l'instance compétente en matière constitutionnelle et l'organe régulateur du fonctionnement des institutions. Très attendu depuis le début du processus électoral, l'organe devra proclamer les résultats au plus tard le 22 octobre. Il dispose d'un délai maximum de 15 jours, à compter de la date du scrutin, pour proclamer les résultats de l'élection.

Le contentieux électoral. À l'aune de la révision constitutionnelle du 18 janvier 1996, le Conseil est garant de la conformité du processus électoral, ou des consultations populaires. En effet, l'article 48 du texte constitutionnel dispose que «Le Conseil constitutionnel veille à la régularité de l'élection présidentielle, des



élections parlementaires ainsi que des consultations référendaires». Au bout des procédures de conformité, c'est encore au Conseil qu'il revient désormais de proclamer les résultats des consultations électorales. Un rôle régalien donc, dans

l'armature démocratique du Cameroun. En effet, «Le Conseil constitutionnel peut être saisi par tout candidat, par tout parti politique ayant pris part à l'élection dans la circonscription concernée, ou toute personne ayant qualité d'agent du

gouvernement pour cette élection», indique l'article 48 de la Constitution, en son alinéa 2.

Différentes attentes. Les onze membres du conseil constitutionnel doivent d'ici peu recevoir tous les recours des candidats pour les examiner avant de procéder plus tard au contentieux proprement dit. Il sera donc question de débattre sur les différents recours des candidats (18 au total). Lors de ces échanges républicains qui se veulent juridiques, chaque parti politique devra démontrer que les différentes irrégularités observées pour chacun et relevées pour d'autres sont de nature à annuler soit partiellement, soit entièrement le processus électoral.

Il convient de noter que le conseil constitutionnel possède d'un délai très bref pour connaître de toutes ces affaires en toute impartialité car cet organe, selon l'arsenal juridique qui l'encadre, ne doit avoir aucun parti pris. C'est la raison pour laquelle, après avoir vidé tout le contentieux électoral et post électoral, Clément Atangana et sa commission vont proclamer les résultats définitifs de la première présidentielle sous sa présidence. Au regard des missions qui lui sont dévolues par la Constitution, le Conseil constitutionnel est un organe clé dans le fonctionnement des institutions démocratiques. Au terme de la Constitution du 18 janvier 1996 dans ses multiples amendements, le Conseil constitutionnel a une compétence contentieuse et politique. Il convient de souligner que ses décisions ne sont susceptibles d'aucun recours et s'imposent dans ce sens à toutes les institutions du pays.

Des mécontents aux abois

Ils ont introduit des recours auprès du Conseil constitutionnel, pour que justice soit faite.

Carole Oyono (stagiaire)

Après le vote du 7 octobre, s'est ouverte la période dite du contentieux post-électoral. Les domaines de celle-ci couvrent le fonctionnement des bureaux de vote, le déroulement et le dépouillement du scrutin. Il s'agit des opérations qui concourent directement à l'expression du suffrage des électeurs. En effet, la loi électorale prévoit que les candidats à l'élection présidentielle doivent déposer leurs recours auprès du Conseil constitutionnel, dans un délai de 72 heures après le vote. Ceci étant, certains ont dénoncé des irrégularités dans les bureaux de vote, notamment au sujet des difficultés éprouvées par bon nombre de leurs représentants et scrutateurs. Parmi les plaignants, on retrouve Bertin Kisop, leader du Cameroon party for social justice (Cpsj) détenu à la prison centrale de Yaoundé. Celui-ci a déposé 14 recours le 08 octobre. Et dans ses différentes requêtes qui ont d'ailleurs été rejetées, il exige l'invalidation du scrutin, mieux une annulation dans toutes les régions du Cameroun et au niveau de la diaspora. Il accuse le Rassemblement

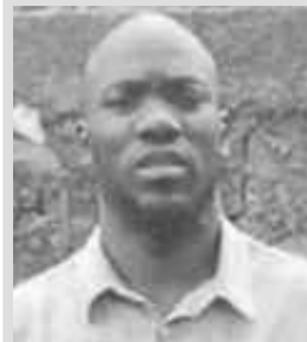


démocratique du peuple camerounais (Rdpc) d'être en complicité avec Elecram et le Conseil constitutionnel pour la réélection du président sortant Paul Biya. Aussi, le 10 octobre à minuit, le Rev. Rigobert Aminou Gabanmidanha avait déposé son recours. Le pasteur, candidat recalé à la présidentielle, demande aussi l'annulation du scrutin. Ce dernier dans son recours, exige la «reprogrammation» de l'élection. Dans sa requête, il relève n'avoir pas voté au bureau de vote du Lycée d'Elig-Essono C. Ses efforts auprès d'Elecram par le moyen du N° vert 8292, ayant été vains, affirme-t-il. Il y a aussi la requête du Sdf, qui dénonce des violations de certains articles contenus entre autres

dans le Code électoral et dans la Constitution. Celui-ci, lui, remarque en fait qu'il y a eu une multitude «d'irrégularités qui mettent à mal l'unité nationale et compromettent durablement la sincérité du résultat de cette élection». Dans la même optique, Cabral Libii a déposé un recours en annulation générale de l'élection en vue de prémunir le peuple Camerounais de tout passage en force projeté par Elecram au profit du candidat du Rdpc. Maurice Kamto, allant également dans le même sens, sollicite l'annulation du vote dans sept des dix régions du pays en raison «des multiples irrégularités, d'importants cas de fraudes et des cas de violation de la loi».

Vox-pop

Ebanga Yannick, étudiant
«Ils veulent préserver le futur de leurs enfants»



Il ne faudrait pas que les Camerounais entrent dans ce jeu politique. Même si, nous devons manifester, ne nous laissons pas voiler les yeux. Où sont leurs enfants ? Sont-ils au pays ? Le but de ceux qui veulent apporter des soulèvements dans notre pays est de préserver le futur de leurs enfants, quitte à nous sacrifier, nous citoyens camerounais. En plus, d'où nous vient l'idée du tribalisme ? Nos pères qui ont tant combattu pour ce pays, faut-il salir leur mémoire et balayer tant de sacrifices ? Il est toujours bien de balayer notre cour avant celle du voisin en fixant nos yeux sur l'histoire, pas celle racontée, mais celle vécue, car si nous revoyons la Lybie aujourd'hui à la différence de celle de Kadhafi, à quoi ressemble celle-ci aujourd'hui ? Tout n'est devenu qu'un tas de ruine, à cause des exactions et de la guerre. La même chose fut en Côte d'Ivoire avec Laurent Gbagbo.

Yomo Ekanga Doriane Julienne, étudiante
«Le Cameroun est un et indivisible»



Pour moi, nous devons construire et cultiver la paix par nos actes à chacun d'apprendre à s'auto responsabiliser. Car ce qui nous rend unique, c'est notre diversité et ça incite les jaloux. La paix est considérée comme facteur de développement. Le Cameroun est un et indivisible. Comme disait Spinoza : «Sachons préserver notre bien souverain, la paix n'est pas l'absence de guerre, c'est une vertu, un état d'esprit, une volonté de bienveillance, de confiance, de justice, on ne peut préserver la paix de force, on ne peut y parvenir que par la compréhension». En outre, le seul souhait pour maintenir la paix et la stabilité du Cameroun à l'heure actuelle, c'est le fait de ne pas céder à l'appel de certains candidats qui invitent les populations à pratiquer une sorte de révolte.

Corine Ewalo (stagiaire)

TÉLÉCOMMUNICATION

Le Dg de Yoomee Cameroun démissionne

L'on apprend que c'est le 30 septembre 2018 qu'Emmanuel Forson a déposé sa lettre de démission auprès du conseil d'administration de l'entreprise. La même source indique que cette démission est une décision personnelle du désormais ex-directeur général de Yoomee Cameroun. En rappel, c'est en 2011 qu'Emmanuel Forson prend les commandes de l'entreprise alors que la société était au bord de la fermeture. L'ex patron du groupe pétrolier Mrs, fort de son expérience en entreprise, a réussi du moins à placer Yoomee parmi les structures de télécommunications les plus fiables au Cameroun.

BUSINESS

Saham Assurance désormais Sud-africain

Les organes de régulation du secteur des assurances et de la finance en Afrique du Sud, ont approuvé le rachat des actifs du marocain Saham Finances par Sanlam, groupe d'assurances de la nation arc-en-ciel, apprend-on, dans un communiqué officiel du 11 octobre 2018.

À la faveur de l'approbation de cette transaction, qui a pris effet le 9 octobre 2018, les compagnies Saham Assurance en Afrique, dont celle du Cameroun, toutes anciennement contrôlées par le groupe marocain Saham Finances, tombent dans l'escarcelle sud-africaine ; contribuant ainsi à créer un mastodonte de l'assurance sur le continent africain.

PRODUITS ALIMENTAIRES

Chocolatiers et confiseurs français au Cameroun

Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'accord signé le 08 novembre 2017 entre les chocolatiers du Cameroun et de la France, portant sur l'amélioration qualitative et gustative du cacao du Cameroun en vue de sa valorisation sur le marché international, les chocolatiers et confiseurs de France ont créé au mois de juin le label «destination chocolatiers engagés», en vue de sensibiliser les professionnels et le grand public. C'est dans ce cadre qu'une délégation d'une vingtaine de chocolatiers et confiseurs de France étaient en visite de travail la semaine dernière au Cameroun.

TOURISME

Hausse fulgurante des recettes en 2017

Le ministère du Tourisme et des Loisirs révèle que les activités touristiques au cours de l'année dernière, ont connu une évolution remarquable.

Marie Hélène Ndongo
(Stagiaire)



L'année 2017 a été fructueuse pour les professionnels de ce secteur économique dont les recettes se chiffrent à 631.2 milliards de Fcfa contre 560 milliards de Fcfa en 2016, soit un accroissement de 71 milliards de Fcfa, révèle le ministère du Tourisme et des Loisirs (Mintoul). Cette embellie apprend-on, s'est faite grâce à un regain d'activité de la partie septentrionale du pays, où le tourisme s'était ralenti ces dernières années du fait des attaques de la secte islamique Boko Haram, et aussi malgré la crise sociopolitique qui sévit dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest depuis octobre 2016. À noter que ces zones constituent une forte potentialité touristique. D'après Actu Cameroun, ces recettes représentent 3.2% du produit intérieur brut (Pib) générant 604 500 emplois au Cameroun. La même source indique que les secteurs du voyage et de l'hôtellerie ont réussi à stimuler les exportations, fournir des devises et créer des emplois pour de nombreux camerounais. Aussi, ce taux devrait augmenter de 5% d'ici fin 2018 et de 3.3% chaque année, jusqu'en 2028. Ceci dans l'optique d'atteindre 875 000 emplois, représentant 9.5% du taux d'emploi du Cameroun.

À en croire cette source, ces projections sont en droite ligne avec celles de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (Fmi), qui envisagent une croissance encore plus forte avec une contribution de 7% au Pib pour près de 1000 milliards de francs Cfa de recettes d'ici 2028.

En rappel, la journée mondiale du

tourisme a été célébrée le 27 septembre, et c'était l'occasion de constater que le secteur est encore sous-exploité au Cameroun. D'après les données du Mintoul, l'objectif fixé cette année est celui d'atteindre 500 000 visiteurs et dans les projections à venir, doubler ce chiffre en 2019 pour le porter à 1 million, avec en perspective l'organisation de la coupe d'Afrique des nations (Can) 2019.

Un secteur rentable. Si le gouvernement semble enfin se décider à faire de ce secteur, un moteur de développement, c'est parce qu'il est rentable. Au Mintoul, l'on informe qu'avec 1 million de touristes, le pays gagnerait environ 75 milliards de francs Cfa de visa, 10 milliards de francs Cfa de frais de timbres d'aéroport et 120 milliards de francs Cfa de taxes touristiques réservées à l'État du Cameroun. Un rapport non négligeable dans l'économie, au regard de la morosité actuelle du climat des affaires, apprend-on. «Et pourtant considérée comme une Afrique en miniature, le pays jouit d'un énorme potentiel qu'il n'arrive malheureusement pas à exploiter suffisamment à son avantage.» indique le média digital marocain, "Le 360". S'agissant de ces richesses, un rapport de la Banque mondiale en 2015 révèle que le Cameroun enregistre environ 800 sites touristiques parmi lesquels deux inscrits au patrimoine national de l'Unesco, notamment la réserve de la faune du Dja et le Trinational de la Sangha. 12 autres sont en attente de validation.

CEMAC

Le taux de croissance en baisse

C'est la révélation faite par le conseil d'administration de la Beac, qui livre les dernières tendances économiques de la sous-région.

Nadège Fouejio
(stagiaire)

La Banque des États de l'Afrique centrale (Beac) vient de publier la mise à jour des perspectives macroéconomiques de 2018. Ladite mise à jour a été effectuée par le président statutaire du conseil d'administration de l'institution, Jean-Marie Oganda, par ailleurs ministre de la Prospective et de la Programmation du développement du Gabon. C'était à l'issue du conseil d'administration tenu en mi-septembre à Yaoundé.

D'après les informations recueillies auprès du quotidien à capitaux publics, Cameroun tribune, dans son édition du 12 octobre, il s'agit de la croissance économique, du niveau général des prix, de la couverture monétaire et des réserves de change.

Dans les détails, apprend-on, ledit rapport indique une accélération des activités avec un taux de croissance de 1,9% soit +4,7% pour le secteur pétrolier et +1,3% pour le secteur non pétrolier, contre +0,2% en 2017. À ce niveau, il faut dire que ce chiffre est en deçà des prévisions qui fixaient ce taux à 2,5% au cours du conseil d'administration de juillet 2018.

Taux de croissance. Alors qu'en début d'année, le taux de

croissance sous régionale était projeté à 3%, contre une croissance nulle en 2017 et négative (-0,2%) en 2016. On note par ailleurs une progression du niveau général des prix, autour de 1,5% en moyenne annuelle contre 0,9% en 2017 ; un accroissement de l'excédent du solde budgétaire, base engagements, dont compris, à 1,4% du produit intérieur brut (Pib), contre -3,1% du Pib en 2017. La banque centrale table aussi sur un accroissement de la masse monétaire de 7,4%, pour un taux de couverture extérieure de la monnaie qui s'établirait à 63,5%, renseigne le journal. Cependant, selon la Beac, il est à noter que la Cemar ne s'est pas éloignée des prévisions faites en début d'année sur la marche de son économie. Les réformes économiques et financières engagées avec le Fonds monétaire international (Fmi) aidant, la situation économique va aller en s'améliorant.

En rappel, au cours dudit conseil d'administration, le projet du nouveau code des marchés de la banque centrale a été approuvé et le conseil d'administration a délivré son avis conforme en vue de son adoption par le comité ministériel de l'Union monétaire d'Afrique centrale (Umac).



ACCES AUX SOINS OCULAIRES

Encore des défis à relever dans le domaine

La révélation émane de la session du Comité national de lutte contre la cécité, tenue le 11 octobre à Yaoundé.

Carole Oyono
(stagiaire)

Collecter des données, rendre disponible l'eau potable dans les zones endémiques, relever les plateaux techniques, financer les soins oculaires, poursuivre le renforcement des capacités des ressources humaines : telles sont entre autres, les réalisations qu'il reste à faire afin que le Camerounais lambda puisse être hors de danger, pour ce qui est de la santé de la vue dans le pays. C'est ce qui ressort en fait de ce rendez-vous présidé par Alim Hayatou, secrétaire d'État à la Santé publique, dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de la vue. Une commémoration sous le thème «Soins oculaires à notre portée», qui voudrait que chaque citoyen puisse accéder à ce privilège. Et surtout lorsqu'on sait que dans les campagnes encore enclavées, traversées par des cours d'eau, la cécité des rivières fait des ravages. Ceci pendant que les villageois demeurent sans moyens financiers pour se faire soigner.



Selon le ministère de la Santé publique (Minsanté), la cataracte est la première cause de cécité au Cameroun, et les chiffres de l'Organisation mondiale de la santé (Oms) indiquent 180 millions de personnes souffrant de problèmes visuels dans le monde. Pendant ce temps, dans un quota de 31 millions d'aveugles dans le monde,

l'Afrique à elle seule en compte sept millions. Pourtant, selon l'Oms, une grande partie des cas de cécité reste évitable, à environ 80%. Une réalité qui permettrait d'occulter les conséquences néfastes qu'a la maladie ou le handicap sur la communauté, la vie sociale et en gros sur l'économie du pays, à en croire le secrétaire d'État à

la santé. Des améliorations. Elles consistent en la prévention et la lutte contre la cécité de manière générale. Notamment, la qualité des soins via des formations continues des ressources humaines ; la disponibilité d'une carte de soins oculaires ; le développement d'un plan national d'intégration des soins oculaires dans le système de santé ; la multiplication des campagnes de sensibilisation... Des pas plausibles qu'a révélés le rapport présenté par Lucienne Bella Assumpta, coordonnateur de lutte contre la cécité. Par ailleurs, il faudrait souligner que le pays a déjà adopté un plan national stratégique relatif à la problématique. La deuxième phase de ce programme s'achève l'année prochaine, car court de 2015 à 2019. Une option qui va en droite ligne de l'initiative relative au droit à la vue, mise en place en 1999 par l'Organisation mondiale de la Santé.

Brèves

HYDROELECTRICITE

Bientôt un mini barrage à Lomié

Le projet vient de l'exécutif communal de cette localité de la région de l'Est, dans le département du Haut-Nyong. C'est pour y résoudre définitivement le problème d'accès à l'électricité, après avoir doté chaque ménage des kits qui permettent de s'alimenter en énergie solaire. La construction de cet ouvrage sur le fleuve Edje va produire 1 mégawatt en période d'étiage et 1,3 mégawatt en période de crue. L'énergie produite sera commercialisée par Eneo sur une distance de 30 km au rayon, apprend-on.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le poteau électrique en bois au cœur d'un forum

Ces troncs d'eucalyptus utilisés dans le transport de l'énergie hydroélectrique, ont récemment fait l'objet des travaux d'un forum international à Douala. En effet, sous le thème : «Atteindre une durée de vie de 30 ans pour les poteaux bois traités en usine», il en est ressorti des experts que lorsqu'ils ne sont pas traités, ils appauvrissent le sol et présentent une moindre durabilité. Par ailleurs, le rendez-vous a permis de prendre des résolutions telles leur standardisation, la préservation de la sécurité des populations, l'encadrement de l'activité et la lutte contre la commercialisation illicite.

CANCER DU SEIN

«La marche rose» sensibilise à Douala

Initiée par une organisation caritative, en collaboration avec la Communauté urbaine, l'action a eu lieu le 13 octobre, pour soutenir les femmes en proie à cette maladie.

C. O
(stagiaire)

«Le cancer du sein se présente souvent sous la forme d'une tumeur cancéreuse, une masse dure rarement douloureuse et plus ou moins mobile à l'intérieur du sein. Elle augmente de volume sans suivre le cycle menstruel. Par ailleurs, la rougeur des seins sans sensibilité peut être un cancer superficiel, parce qu'il se situe près de la surface de la peau, présentant des signes inflammatoires. La rougeur peut donc occuper la moitié du sein...», c'est en ces termes que Fernand Ombolo, oncologue, a expliqué aux femmes comment se manifeste la maladie. Une façon plus claire de mettre à nu, ce fléau qui décime bon nombre de femmes dans le pays. En effet, selon le spécialiste, les femmes de 50 à 69 ans y sont plus exposées et plus de 70 % des cancers du sein surviennent à cet âge. De plus, la prise d'hormones pendant plus de 10 ans pourrait comporter des risques pour certaines



femmes. Et il faut savoir que la prise d'hormones pendant plus de cinq ans après 50 ans augmente le risque de cancer du sein, apprend-on. La marche organisée par Danielle Marisa, promotrice de l'Organisation non gouvernementale (Ong), a permis à la gent, vêtue de

tee-shirts rose et blancs, de dire non à l'avancée de ce fléau dans la société camerounaise. La foule en rangs serrés a alors jonché les artères allant de la poste centrale de Bonanjo au centre-ville de la capitale économique. Pour apporter plus de concrétisation à cet

élan de cœur, une collecte de fonds pour soutenir les femmes qui luttent contre la maladie a été organisée. Et bien avant cela, les participantes ont bénéficié d'un dépistage gratuit et des édifications sur l'une des méthodes de prévention de ce type de cancer du sein, à savoir l'auto-palpation. Une méthode qui est d'ailleurs diversement appréciée. Dans la même lancée, l'oncologue a appelé les femmes à consulter immédiatement lorsqu'elles constatent toute nouvelle masse persistante. Aussi, selon lui, il est urgent d'aller à l'hôpital au moment où l'on constate également que dans les seins, l'on ressent de la chaleur avec ou sans écoulement verdâtre ou jaunâtre par le mamelon. D'après le spécialiste, cela indique sans doute qu'un canal est obstrué et qu'il est devenu un site de prolifération de bactéries. Tout un ensemble d'activités plausibles, qui militent ainsi en faveur de ce pan de la santé féminine.

DROITS DE LA JEUNE FILLE

Un plaidoyer pour son épanouissement

Il vient d'être fait par le gouvernement, notamment par le ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille. Un appel à la mobilisation de toute la communauté nationale, pour endiguer tout frein y relatif, à l'occasion de la célébration de la septième édition de la Journée internationale de la fille. Sous le thème «Autonomiser les filles : avant, pendant et après les crises», la déclaration en sa faveur invite à éradiquer les différentes formes de violence auxquelles elle est exposée, à savoir, l'excision, le mariage forcé, les grossesses précoces, l'esclavage, le trafic et l'exploitation.

Brèves

FOOTBALL

L'ancien international ivoirien Bonaventure Kalou élu maire

L'ex joueur du Psg a assuré hier avoir été élu maire de Vavoua, ville du Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire. «J'ai dit que je voulais gagner mais pas simplement, je voulais une victoire élégante avec panache». L'ancien joueur de 40ans a choisi une reconversion en politique en présentant sa candidature pour les municipales qui ont eu lieu samedi. «Fier d'avoir gagné mais surtout une pensée émue pour mon regretté père le grand architecte de ce que je suis», a-t-il affirmé hier sur son compte facebook officiel.

ÉLIMINATOIRES CAN 2019

Résultats des rencontres de la 3e journée

Vendredi 12 octobre

Cameroun 1-0 Malawi [groupe B]

Gabon 3-0 Soudan du Sud [groupe C]

Angola 4-1 Mauritanie [groupe I]

Guinée 2-0 Rwanda [groupe H]

Égypte 4-1 Swaziland [groupe J]

Cap-Vert 3-0 Tanzanie [groupe L]

Côte d'Ivoire 4-0 Centrafrique [groupe H]

Togo 1-1 Gambie [groupe D]

Mali 0-0 Burundi [groupe C]

Algérie 2-0 Bénin [groupe D]

Samedi 13 octobre

Afrique du Sud 6-0 Seychelles [groupe E]

Ouganda 3-0 Lesotho [groupe L]

Nigeria 4-0 Libye [groupe E]

Guinée équatoriale 0-1 Madagascar, [groupe A]

Mozambique 1-2 Namibie [groupe K]

RD Congo 1-2 Zimbabwe [groupe G]

Maroc 1-0 Comores [groupe B]

Burkina Faso 3-0 Botswana [groupe I]

Tunisie 1-0 Niger [groupe J]

NBA

Joel Embiid, pivot le mieux payé

Le basketteur camerounais Joel Embiid, des Philadelphia 76ers, a signé un contrat de chaussures avec la marque américaine Under Armour qui devrait en faire le pivot le mieux payé de la Nba, ont annoncé le joueur et l'équipementier mercredi. Les détails du contrat n'ont pas été révélés officiellement, mais, selon la chaîne sportive Espn, il porte sur cinq ans. «Je veux utiliser ce partenariat pour faire quelque chose de concret», a-t-il déclaré. Selon la chaîne sportive Espn, le joueur et son nouvel équipementier vont s'impliquer dans des causes caritatives dans la région de Philadelphie et au Cameroun.

MATCH RETOUR MALAWI-CAMEROUN

Choupo-Moting forfait

L'unique buteur au match aller et ses deux autres coéquipiers ne seront pas de la partie mardi pour le match retour du fait de leurs blessures.

Mamie Tinguetin
(stagiaire)

Les Lions indomptables ont quitté Yaoundé dans la nuit de samedi pour se rendre à Lilongwe au Malawi. L'équipe nationale fanion du Cameroun est arrivée au Sud du Malawi dans la nuit de samedi à dimanche, au lendemain de sa victoire 1-0 sur les Flammes au Stade Ahmadou Ahidjo de Yaoundé. Le groupe conduit par le technicien Clarence Seedorf disputera le match de la 4e journée des éliminatoires Can 2019 mardi 16 octobre. L'on apprend que le capitaine de la précédente rencontre est blessé ainsi que deux autres joueurs notamment le défenseur Gaëtan Bong et l'attaquant Christian Bassogog. A cet effet, ce trio n'a pas effectué le déplacement pour Blantyre. Les 3 joueurs blessés à en croire la Team press officer de l'équipe ont des lésions qui nécessitent des soins et du repos, d'où leur absence au sein de la délégation malawite. Clopinant



pour regagner les vestiaires vendredi, le médecin de l'équipe n'a pas encore indiqué la nature de la blessure de Choupo-Moting. Gaëtan Bong quant à lui avait pourtant pris part sereinement à la

préparation du match aller. Mais la veille, il a rejoint Christian Bassogog à l'infirmerie. Ce dernier souffre d'une douleur musculaire à la cuisse. Après avoir récupéré de ce

voyage qui a duré environ 4 heures, les joueurs et les membres de l'encadrement technique ont entamé la préparation de leur prochain match. Hier en début d'après-midi s'est tenue une réunion de débriefing suivie d'une séance de gym ayant pour but de prévenir les blessures. En fin d'après midi l'équipe a procédé à une séance d'entraînement en plus de celle effectuée à Yaoundé un jour avant, axée sur la récupération et le renforcement des membres supérieurs. Les deux sélections se retrouveront demain après la rencontre aller au cours de laquelle les Lions indomptables se sont difficilement imposés devant les Flammes par un score d'un but à zéro marqué à la 62e minute par le capitaine Choupo-Moting.

DIXIADÉS 2018

L'Ouest et le Centre en préparation pour le titre

Les deux régions ont entamé les travaux en vue de l'amélioration de la performance de leurs sportifs, lors de cette compétition prévue du 10 au 20 décembre 2018.

M.T
(stagiaire)

La région du Centre a dressé un bilan sur ses acquis et manquements afin d'aborder sereinement l'édition de Bafoussam. L'équipe tente de parfaire sa préparation en multipliant des réunions préparatoires. Au plan sportif, la préparation des athlètes est assurée par une équipe de techniciens multidisciplinaires dont la mission est de détecter les talents à travers les départements de la région du Centre. Une sélection définitive sera faite lors d'une sélection à Yaoundé. Les athlètes retenus seront soumis à un microprogramme spécifique dont l'objectif sera l'amélioration de leur performance mais surtout de les rendre plus compétitifs à Bafoussam. Dans cette optique, des séminaires de recyclage des entraîneurs pour l'encadrement technique des jeunes de 15 à 23 ans, ainsi que l'encadrement psychologique sont envisagés. Anna lise Ngo Batang délégué régional du ministère des Sports et de l'Éducation physique du centre voudrait : «Que mes athlètes partent d'ici dans les conditions les meilleures en ce qui concerne l'encadrement avec la mise au vert et leur habillement, qu'ils reflètent cette région phare.



Une première place c'est un acquis, je puis vous rassurer». Pour cette dernière un accent devrait être mis sur la qualité de l'hébergement et le suivi des athlètes après la compétition « nous pouvons en faire de très grands athlètes » a-t-elle suggéré. La région de l'Ouest quant à elle fera face au double challenge de l'organisation et de la participation. Elle entend tirer profit de la loi du domicile pour se hisser sur la plus haute marche du podium en décembre. La séance de travail avec les encadreurs techniques

en cours vise à donner les orientations pour chaque discipline représentée et le respect des principes olympiques. André Magloire Tchamgang, chef service des sports du Cross Ouest. «Nous comptons déjà prendre le taureau par les cornes parce que c'est nous qui accueillons. Nous ne comptons pas faire une piètre prestation. C'est dans ce sens que nous sommes dans le processus de désignation des encadreurs pour nous donner des résultats escomptés. C'est un processus qui n'a pas été

facile parce qu'il a fallu qu'on aille fouiller très loin pour dénicher la fine fleur parmi les encadreurs parce qu'ils sont nombreux mais il faut véritablement prendre la fine fleur pour préparer la délégation de l'Ouest. Nous allons leur donner une feuille de route pour qu'ils puissent au jour dit par rapport aux Dixiades nous présenter une délégation prête pour remporter la première place à cette édition.» En judo, la préparation s'intensifie dans les départements avant le regroupement régional. Selon Augustin AKouken l'entraîneur régional de la discipline, les jeunes sont suivis en club où ils travaillent régulièrement avec leurs entraîneurs départementaux. «Nous comptons faire un regroupement au niveau régional qui nous permettra de le confronter, question d'avoir une idée des 3 premiers dans chaque catégories qui seront représentées », a-t-il mentionné. Au niveau du nanbudo l'équipe travaille afin de faire de l'Ouest le champion au terme de la compétition. Mais les autres régions affûtent également leurs armes pour atteindre le même objectif.



LICENCES ET MASTERS DÉLOCALISÉS À L'IFTIC-SUP

MASTER DE L'ENAP DU QUEBEC (CANADA)

Master en Administration Publique de l'Ecole Nationale d'Administration Publique du Quebec (Canada)

Date limite de dépôt de dossiers : Jeudi 20 Septembre 2018 à 12h
 Début des cours : Novembre 2018 à Yaoundé
 Durée : 27 mois (Master Cadre) et 24 mois (Master Professionnel)
 Diplôme exigé : (Bac + 3 ou plus)
 Nombre de places : Master pour cadres (Travailleurs) : 30 Places
 Master pour professionnels (étudiants) : 30 Places
 Pays concernés : Cameroun ; Gabon ; Tchad ; Guinée Equatoriale ; RDC ; RCA

Bureau Information Enap Agence Elig Essono (près Immeuble Jaco)
 Tél. : +237 657 517 519 / 677 924 889 Site Web : www.cameroun.enap.ca ou
 http://www.international.enap.ca/International/8544-Cameroun.enap
 Téléphone ENAP Canada : +1418641-3000, poste 6466

MASTER FRANÇAIS DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE (ESIREM) PROGRAMME ADAPTÉ AUX TRAVAILLEURS

Master Informatique, spécialité : « Sécurité des Systèmes Numériques »

Date limite de dépôt de dossiers : Jeudi 20 Septembre 2018 à 12h
 Publication des candidats admis par l'Université de Bourgogne (France) : 28/09/2018
 Diplôme exigé (au moins Bac + 3 en informatique ou en Télécom)
 Lieux de dépôt de dossiers : Siège IAI-Cameroun ou Agence Elig Essono (près Immeuble Jaco)
 Heures de cours adaptées aux travailleurs. Les cours auront lieu du mardi au vendredi de 16h30 à 20h30 et le samedi de 8h00 à 14h00. Le lundi sera journée libre.

Bureau Information Agence Elig Essono (près Immeuble Jaco)
 Tél. : +237 657 517 519 / 677 924 889

A L'ATTENTION DES NOUVEAUX BACHELIERS

LICENCES PROFESSIONNELLES

Filière Génie Electrique (Bac Scientifique)
 Diplôme de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique (ENSP)

Specialités :

- * Télécommunications et réseaux
- * Management des Systèmes d'information

Filière de Gestion (Tous Bac confondus)
 Diplôme de l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC)

Specialités :

- * Finances et comptabilité
- * Gestion des ressources humaines
- * Marketing digital et communication



Date limite de dépôts des dossiers : 28 Septembre 2018 à 12H
 Date du concours : 29 Septembre 2018 à 7H30
 Lieux de dépôt de dossiers :
 Agence Elig Essono (près Immeuble Jaco) | Siège IFTIC-SUP (après le Collège Père Monti)
 Tél. : +237 657 517 519 / 677 924 889 | Tél. : +237 243 01 32 33 / 699 663 395 / 677 924 889

IFTIC-SUP

B.P. 33 384 Yaoundé, Awaé-escalier avant le Collège Père Monti
 Tél. : +237 243 01 32 33 / 699 663 395 / 677 924 889 /
 677 744 291 / 690 723 436
 Agence d'Elig Essono après Imb. Jaco : Tél. : +237 657 517 519
 Site web : www.iftic-sup.net e-mail : contact@iftic-sup.net



Établissement Privé Laïc d'Enseignement Supérieur



Institut Supérieur
des Sciences, Arts et Métiers

**INSTITUT
SUPÉRIEUR DES
SCIENCES
ARTS ET
MÉTIERES**

- Les admissions en Cycle BTS dans les domaines : génie électrique, génie informatique, études médicaux-sanitaires, science et techniques biomédicales se feront uniquement par voie de concours écrits.
- Les admissions en Cycle Licences se feront uniquement sur étude de dossier.

Les dossiers sont déposés dans les locaux de l'ISSAM sis à Minkam
Les concours auront lieu simultanément à l'ISSAM et à l'UNIVERSITE DE DOUALA

Dates de Concours: le Samedi 25 Août 2018 et le Samedi 22 Septembre 2018



• NOS FILIERES •

CYCLE LICENCE

- GENIE ELECTRIQUE ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE
- GENIE INFORMATIQUE
- RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS
- COMMERCE - VENTE
- GESTION
- INFORMATION ET COMMUNICATION
- ETUDES MEDICO-SANITAIRES
- SCIENCES ET TECHNIQUES BIOMEDICALES

CYCLE BTS

- GENIE ELECTRIQUE
- GENIE INFORMATIQUE
- RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS
- COMMERCE - VENTE
- GESTION
- INFORMATION ET COMMUNICATION
- ETUDES MEDICO-SANITAIRES
- SCIENCES ET TECHNIQUES BIOMEDICALES

CYCLE CAPACITE

- CAPACITE EN DROIT

B.P : 25070 - Yaoundé - Messa

Autorisation de création et d'ouverture n° 17-09553 /I/MINESUP/SG/DDES/ESUP/SDA/DAGS du 22 septembre 2017

Tél : +237 242 718 759 - 696 589 790 - 675 169 749 - 6 56 97 33 91 - 6 78 14 54 30 - 6 63 69 44 13

E-mail : contact@issam.cm - Site web : www.issam.cm